MACKENZIE Placements

Coup d'œil sur le REER

Un régime enregistré d'épargne-retraite (REER) est un compte enregistré auprès du gouvernement qui aide les Canadiens et Canadiennes à épargner en vue de la retraite grâce à des cotisations déductibles d'impôt et à une croissance à l'abri de l'impôt.

Admissibilité

Tout(e) résident(e) du Canada qui gagne un revenu et produit une déclaration de revenus peut cotiser à un REER jusqu'au 31 décembre de l'année de son 71e anniversaire.

Cotisations

- Les cotisations sont déductibles d'impôt, ce qui réduit votre revenu imposable.
- Plafond de cotisation annuel : 18 % du revenu gagné (jusqu'à concurrence d'un maximum établi par le gouvernement), plus les droits de cotisation inutilisés reportés.
- Date limite pour cotiser : 60 jours après la fin de l'année.
- Les cotisations excédentaires au-delà de 2 000 $ peuvent être assujetties à une pénalité mensuelle de 1 %.
- Les droits de cotisation inutilisés depuis 1991 peuvent être reportés.
- Vos droits de cotisation actuels sont indiqués sur votre avis de cotisation de l'Agence du revenu du Canada (ARC).

Retraits

- Les fonds peuvent être retirés en tout temps, mais sont assujettis à une retenue d'impôt.
- Les retraits sont imposés à titre de revenu l'année où ils sont reçus.
- Les REER doivent être convertis en FERR ou en rente au plus tard à 71 ans.

Avantages du REER

- Réduit le revenu imposable au moyen de cotisations déductibles.
- Les placements fructifient à l'abri de l'impôt jusqu'à leur retrait.
- Favorise l'épargne-retraite à long terme.
- Un revenu moins élevé à la retraite peut se traduire par une baisse d'impôt au moment du retrait des fonds.

Programmes spéciaux

Régime d'accession à la propriété (RAP)

Vous pouvez retirer jusqu'à 60 000 $ en franchise d'impôt pour l'achat d'une première propriété (remboursable sur une période maximale de 15 ans)*.

Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP)

Vous pouvez retirer jusqu'à 20 000 $ en franchise d'impôt, avec un maximum de 10 000 $ par année, pour financer des études (remboursable sur une période maximale de 10 ans)*.

Options de placement

Un REER peut regrouper divers types de placements, dont des actions, des obligations, des fonds communs de placement et des FNB.

Communiquez avec votre conseiller ou conseillère pour en savoir plus sur le REER ou pour ouvrir un compte.

* Tout montant non remboursé comme prévu sera ajouté à votre revenu imposable pour l'année.

Les renseignements fiscaux présentés dans ce document sont de nature générale et les client(e)s sont priés de consulter leur propre fiscaliste-conseil, comptable, avocat(e) ou notaire avant d'adopter une quelconque stratégie décrite dans les présentes, car la situation individuelle de chaque client(e) est unique. Nous nous sommes efforcés d'assurer l'exactitude des renseignements fournis au moment de la rédaction. Néanmoins, si les renseignements figurant dans ce document devaient s'avérer inexacts ou incomplets, ou si la loi ou son interprétation devaient changer après la date de ce document, les conseils fournis pourraient être inadéquats ou inappropriés. Il ne faut pas s'attendre à ce que ces renseignements soient mis à jour, complétés ou révisés par suite de nouveaux renseignements, de circonstances changeantes, d'événements futurs ou pour d'autres raisons. Nous n'assumons aucune responsabilité en ce qui a trait aux erreurs qui pourraient être contenues dans ce document ni envers quiconque se fie aux renseignements qu'il contient. Veuillez consulter votre conseiller ou conseillère juridique ou fiscal(e) attitré(e).

Le contenu de ce document (y compris les faits, les perspectives, les opinions, les recommandations, les descriptions de produits ou titres ou les références à des produits ou titres) ne doit pas être pris ni être interprété comme un conseil en matière de placement ni comme une offre de vente ou une sollicitation d'offre d'achat, ou une promotion, recommandation ou commandite de toute entité ou de tout titre cité. Bien que nous nous efforcions d'assurer son exactitude et son exhaustivité, nous ne sommes aucunement responsables de son utilisation.

6129752 MK4159 05/26